

SPAAS/SJB/AM/19.11.74
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
PROFESSIONNEL ET SUPERIEUR, CHARGE DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL, DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

du 24/2/75
DECRET n° 75/80 /METPS-CRS/DGSAP/SPAAS
portant promotion de Monsieur BEMBA Joseph,
Professeur des Sciences Industrielles de 2°
échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des services ~~Sociaux~~ de l'Enseignement Techni-
que pour l'année 1974.-

VISAS :

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres de la
République Populaire du Congo

D.G.T.

D.F.

C.F.

(/u la Constitution du 24/6/73 ;
(/u le décret n° 75/20 du 9/1/75 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 75/21 du 9/1/75 fixant la composition des Membres
du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut Général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la Solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des récom-
penses des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements in-
diciaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/297/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut Général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22/5/64 fixant le statut commu-
nal des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25/5/65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/79 /METPS-CRS/DGSAP/SPAAS du 24/2/75
portant inscription de Monsieur BEMBA Joseph, Professeur des Sciences In-
dustrielles de 2° échelon au tableau d'avancement pour l'année 1974 ;
(/u le décret n° 62/198 du 5/7/62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

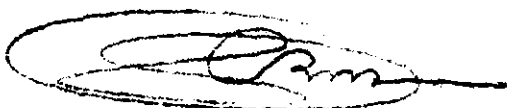
DECRET :

ARTICLE 1.- Est promu au 3° échelon au titre de l'année 1974 pour compter
du 1/11/74, Monsieur BEMBA Joseph, Professeur des Sciences Industrielles
de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services ~~Sociaux~~
(Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo . ACC et
RSC : MEANT.

.../...

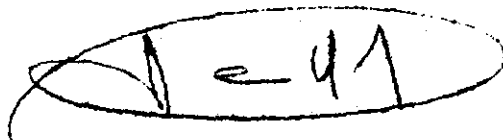
ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Le Ministre des Finances



S. OKABE .-

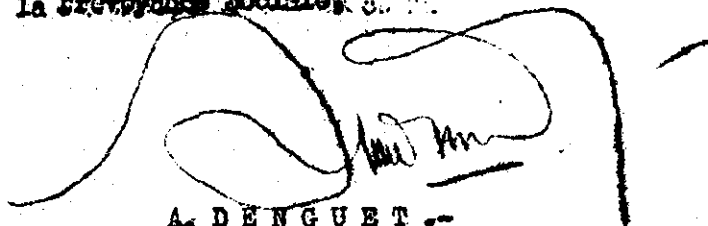
Brazzaville, le 24 Février 1975



H. LOPES .-

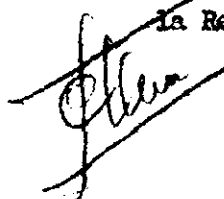
Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Président du Conseil des Ministres

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale, c. r.



A. DENGUET .-

Le Ministre de l'Enseignement Technique
Professionnel et Supérieur, Chargé de
la Recherche Scientifique



P. H. OLLASSA .-

/-) IMPLIATIONS .-

METPS-CRS.....1
SGTFU.....1
DGSAP.....1
SPARE.....1
DGT.....2
DF.....1
CF.....1
B/Courrier.....1
B/Solde.....1
Intéressé.....1
Dossier?.....1